

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT TERRE POUR LE
TERRITOIRE NATIONAL

Paris, le 1^{er} mars 2019

N° ARM/COMTN/RES/BAP/NP

500163

Déléguée aux réserves de l'armée de Terre

La générale Dominique Vitte
déléguée aux réserves de l'armée de Terre

à

destinataires *in fine*

OBJET : directive budgétaire 2019 d'emploi des militaires de réserve de l'armée de Terre.

P. JOINTE : directive budgétaire 2019.

Cette directive budgétaire s'appuie sur la ressource allouée au titre II (TII) pour l'année 2019, la capacité d'emploi et la prévision d'activité des réservistes de chaque tête de chaîne métier. Elle actualise les différentes codifications et procédures ainsi que la répartition des enveloppes budgétaires permettant l'augmentation des effectifs de + 2 057 réservistes par rapport à 2018.

La ressource allouée à l'armée de Terre en 2019 est cohérente avec les besoins de la fin de montée en puissance du modèle initial 2016. S'inscrivant dans le cadre de l'ordre général aux réserves, puis des FRAGO successifs, deux objectifs majeurs sont fixés pour 2019 :

- poursuivre l'élan du recrutement et améliorer la fidélisation pour atteindre la cible définitive de 24 334 personnels fin 2019 ;
- mettre en œuvre tous les voies et moyens pour atteindre, fin 2019, une consommation de l'intégralité de la ressource TII en crédits de paiement.

A l'instar de l'exercice précédent, les organismes « têtes de chaînes » des réservistes recevront mensuellement de la division réserves du commandement Terre pour le territoire national (COM TN) la valorisation budgétaire des jours d'activités effectués. Cet envoi sera accompagné des indicateurs mensuels d'activité facilitant le pilotage, le contrôle interne et la mesure de la performance en termes d'emploi des ressources physiques et budgétaires.

In fine et sous l'autorité de la déléguée aux réserves de l'armée de Terre, ces indicateurs seront analysés chaque mois par le comité de contrôle interne budgétaire (COCIB) dans le cadre de la gestion et du pilotage de la masse salariale du titre 2.

Un effort collectif est crucial en 2019 et doit permettre l'emploi maximal de notre Réserve afin d'ouvrir dans les meilleures conditions la période post-2019 -



DESTINATAIRES :

- EMAT / MGAT / BAC / Cellule Finance ;
- CFT / DIV PERF / BBF ;
- DRHAT / SDEP / BPEMS / SMS ;
- SIMMT / CA / BRH ;
- IAT / EM / BGP ;
- COM FST / EM / Réserves ;
- COMTN / RH / Réserves ;
- CDEC / DAD / DRH / RESERVES ;
- STAT ;
- GAMSTAT ;
- COMMAT ;

COPIES :

- Monsieur le général de corps d'armée, major général de l'armée de Terre (ATCR) ;
- Monsieur le général de corps d'armée, directeur des ressources humaines de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de division, commandant Terre pour le territoire national ;
- Monsieur le général de division, général adjoint cohérence au général commandant les forces terrestres ;
- Monsieur le général, délégué interarmées aux réserves ;
- Monsieur le colonel, chef du bureau « coordination interarmées des réserves » de l'EMA ;
- Monsieur le colonel, chef du bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale de la DRHAT.